Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Fevrier 1891 No. 19.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

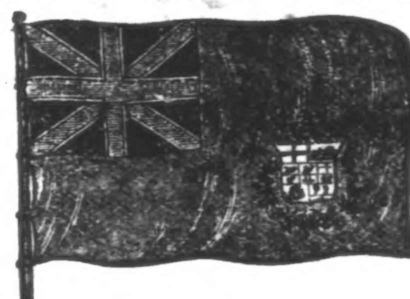
LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

LES NOMS PROPRES

Les noms propres ont quelquefois de l'influence sur les destinées de ceux qui les portent. Aussi beaucoup d'hommes de goût en mettant les pieds dans les voies de la célébrité, ont cru disposer de leur vrai nom, s'il était trival, commun ou ridicule, pour se montrer au public sous des noms harmonieux et sonores. Vous citerez, en effet, peu de noms déplaisants qui soient restés.

Lebouvier, Jolyot, Chasseboeuf, Carton, Fusée, Paquelin, Arouet, Carlet, Burette, Lerond, sont aujourd'hui des noms qu'on ne prononce guère. Ils ont été pourtant les vrais noms d'hommes célèbres. Lebouvier a pris le nom de Fontenelle; Jolyot celui de Crébillon; Chasseboeuf a mieux aimé signer Volnez; Carton est devenu Doncour; Fusée est Voisenon; Paquelin est Molière; Arouet, Voltaire; Carlet, Mariveaux; Burette, Dubelloy; Lerond, d'Alembert; M. de Buffon, s'appelait Leclerc, etc.

Thomas Corneille, dont Boileau s'est moqué avait pris le nom de M. de l'Isle sur le titre de son grand dictionnaire géographique. Boileau lui-même signait Despréaux. Mais, par exception, et en dépit de ces deux hommes, le public leur a conservé leurs vrais noms.

Le père Comère, jésuite, a déguisé son nom, parce que le nom Comère joint à celui de Père lui paraissait d'un effet grotesque. En changeant seulement une lettre le Père Bomère s'est illustré.

L'allemand Schwartz, Erde (terre noir) traduisit son nom en grec et s'appela Melanchton.

N'oublions pas Trapasso, le célèbre poète qui changea ce nom lugubre en celui de Metastase.

Un nom ridicule influe très souvent sur celui qui en est affabulé. Peut-on s'appeler Grouin, Musseau, Le parc, Sallo, et avoir des grâces? Peut-on se nommer Jocrisse, Gribouille, Pierrot, Labête, et avoir de l'esprit.

Si nous faisions sur cette matière un traité savant, nous pourrions dire aussi qu'on n'a commencé qu'au onzième siècle à prendre les noms de terres, que jusque-là on se désignait, comme chez les Romains, par des sobriquets indiquant des qualités, une profession, une origine ou quelques particularités de conformation ou de vie; de là ces noms: Legrand, Lenain, Lelong, Leroux, Leblond, Lebleu, Lenoir, Levret, Lebrun, Legros, Lelarge, Camus, Petit, Moreau, Lambin, Rouget, Vaillant, Bossu, Fortin, Têtu, Goulu, Boiteux, Brasseurs, Marchand, Pelletier, Serrurier, Couvreur, Masson, Couturier sont des noms dus à des professions, comme Sarasin, Lallemand, Normand, Frison, Langlais, Bourguignon, Picard, Flamand, viennent des origines nationales ou locales.

Il y eut aussi des hommes qui ne gardèrent d'autres noms que leurs noms de baptême, devenus insensiblement noms de familles. Tels sont les Germain, les Mathieu, les Vincent, les Guillaume.

Le nom de Montmorency est dû à l'une des tiges de cette grande famille qui s'appelait Morent, du nom de son patron Saint-Morent, honoré à Douai, le saint habitait une colline à quelques lieues de Paris; cette colline s'appela bientôt mont Morent, en latin *mons Morentii.* L'illustre nom est venu de là.

Il y avait un homme qui s'appelait Quoi. Il n'est pas défendu de s'appeler Quoi; c'est même indiquer que l'on descend d'un grammarien ou d'un curieux, ce qui est toujours un peu flatteur. Quoi fut un jour appelé en justice. Le président lui demanda son nom.

—Quoi, répondit-il.

—Votre nom? répéta le magistrat.

—Eh bien. Quoi.

—Vous ne répondez pas; vous êtes un insolent.

—Pardon! Je vous dis mon nom; Quoi! Justin Quoi.

Ce n'est qu'en lisant l'assignation que le président comprit qu'on pouvait s'appeler Quoi!

On voit dans les chroniques des tribunaux des exemples de méprises produites par les noms propres. En voici une entr'autre:

Le président s'adressant à un gros Auvergnat:

—Comment vous appelez-vous?

L'Auvergnat—Pourquoi.

Le président—Pourquoi? parce que j'ai besoin de savoir votre nom; et c'est votre nom que je vous demande.

L'Auvergnat.—Je vous dis: Pourquoi.

Le président—Je vais vous faire mettre à la porte: croyez-vous que nous soyons ici pour amuser l'assistance?

L'Auvergnat—Je ne demande pas mieux que d'être mis à la porte. Je ne suis pas ici pour mon plaisir. Lisez plutôt......

Le président lut: Assignation à Jérôme Pourquoi, porteur d'eau, etc.

—Ah! pardon, c'est plus sérieux.

On a vu les noms des douze mois portés par des hommes. On a cité, à Paris, M. Janvier, huissier; M. Février, notaire; M. Mars, procureur du roi; M. Avril, fabricant de surtouts de tables; le savant abbé Mai, à Rome, avait des parents en France; M. Hipolyte Juin, fabricant d'élégants portefeuilles; l'acteur Juillet, etc.

Les noms singuliers ont quelquefois produit, en se réunissant, des phrases imprévues. M. Jauffret, dans sa *Boutade d'un Parisien* raconte qu'il s'est trouvé à un dîner de gastronomes où les noms de quatre convives qui étaient devant lui formaient un sens. C'étaient MM. Mangeon, Lebon, Petit, Jambon. On se rappelle cette bizarrerie qui, en 1801, avait placé dans une loge de l'Opéra les quatre généraux: Lasnes, Lemeunier, Kilmène et Bonaparte. Ces quatre noms font une phrase qui a du sens.

Sous Louis XVIII, le conseil municipal d'une ville de France tint une délibération qui fit destituer le maire. Cette pièce était signée des noms suivants, disposés d'une manière prothétique: Thomas, Lenfle, Ferat, Laqueue, Aumaire Delaville: ce fut en effet le gros Thomas qui prit la place du destitué.

M. Guernon de Rainville, avait reçu au baptême cette série de prénoms: Annibal Côme Martial Perpétue Magloire.

Un lampiste de Bordeaux se montrait ravi d'avoir trouvé deux saints qui faisaient un glorieux prénom à son héritier. Il s'appela au baptême: Charlemagne Second. Son nom de famille était Legrand.

Ce Charlemagne second eut sept fils qu'il baptisa non moins fièrement. Il eut le plaisir de les conserver et, plus tard, de les voir signer: le premier, qui était militaire, Alexandre Legrand; le second, qui était coiffeur, Clovis Legrand; le troisième, qui faisait des chansons, Henri Legrand; le quatrième, qui était messager, Louis Legrand; le cinquième, chirurgien, Pierre Legrand; le sixième, clerc d'huissier, Frédéric Legrand; le septième, qui faisait des bas, Léon Legrand.

On fait encore des calembourgs en joignant à certains noms des prénoms qui amènent un jeu. A un enfant du nom de Tell, on donna le nom de Maur. A un autre qui s'appelait Cassin, on donna le prénom de Marc.

Un chapelier de Dijon, qui s'appelait Fortuné, mécontent de son nom, qui faisait contraste avec l'état pénible de ses affaires, donna pour patron à un fils qui lui vint alors, Saint-Lin, afin qu'on le plaignit un peu lorsqu'il signerait Lin Fortuné.

On disait à un homme célèbre: Les calembourgs sont l'esprit de ceux qui n'en ont guère. Il répondit: Ceux-là, qui n'en ont guère, en ont toujours plus que ceux qui n'en ont pas.

Le cardinal Janson disait à Boileau: Pourquoi vous appelez-vous Boileau? c'est un nom triste. J'aimerais mieux m'appeler Boivin.—Et vous, monseigneur, pourquoi vous appelez-vous Janson? c'est un nom peu relevé. Je m'appelerais plus volontiers Jeanfarine.

Notons à présent les personnages qui s'embellissent en ajoutant à leur nom celui de leur femme, ainsi que cela se pratique dans certaines provinces françaises et ailleurs. Un monsieur Leprince épousa demoiselle De Beaumont, et il signa: Leprince de Beaumont.

Un M. Leroi épousa une fille du comte d'Espagne, et il signa: Leroi d'Espagne.

Un M. Collin épousa la fille d'un pâtissier nommé Maillard, et il signait: Collin-Maillard.

Un monsieur Séverin L'homme,

professeur d'humanités à Châlons-sur-Marne, reçut un jour une riposte peu gracieuse d'un de ses élèves, à qui il reprochait son peu de mémoire. "Je vous défie, dit-il, de citer deux vers de Boileau."

L'enfant répliqua aussitôt par le début d'une épitre célèbre.

De Paris au Japon, du Pérou jusqu'à Rome
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme

Trois médecins renommés au dernier siècle, le docteur Vachier, le docteur Vilain et le docteur Cochon étaient en consultation pour un malade à qui ils prescrivirent divers remèdes.

Lorsque le patient reçut l'ordonnance, il ne put rien déchiffrer, sinon les signatures qui se suivaient dans l'ordre ci-dessus énoncé. Ces trois noms lui offrirent un sens qu'il suivit et il se guérit.

Le maréchal Victor avait débuté dans la carrière des armes comme simple soldat, et, selon l'usage, ses camarades lui avaient donné un sobriquet. Ce sobriquet était Beausoleil. Dans une distribution de dignités, Napoléon l'appela et lui dit : Beausoleil, je te fais duc de Bellune.

Disons un mot encore des noms qui se trouvent à avoir de l'analogie avec la profession de ceux qui les portent. L'un des heureux est celui de M. Gâtechair, maître d'escrime à Paris M. Chicanneau, à Neuville, avocat, auteur d'un dictionnaire philosophique. M. Cercueil, médecin à Troyes. M. Painblanc, boulanger à Senlis. M. Prudent Poltron, jugé, il y a quelques années, comme déserteur, sont de ce genre.

On présenta, à Napoléon Ier, un M. Vollant pour un emploi dans les recettes.

—Vollant, dit l'empereur, voilà un nom qui ne vous recommande pas.

—Sire, répliqua le prétendant, mon nom a deux L.

—Deux ailes! reprit l'empereur, c'est tout ce qu'il faut pour mieux voler. Cependant, il fut admis après ce jeu de mots, car il était honnête malgré son nom.

Voilà bien des choses sur les noms propres et la matière est loin d'être épuisée, mais comme nous ne voulons pas vous ennuyer, chers lecteurs, nous terminerons ici notre cours de linguistique.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Fevrier 1891.

NOTES ELECTORALES

Nous continuons aujourd'hui à donner les nouvelles que nous recevons au sujet des élections générales

Winnipeg

Le candidat conservateur est Sir Donald A. Smith, qui comme on le sait, a sa résidence à Silver Heights, en cette province. Sir Donald a, pendant plusieurs années, été député de Manitoba à la Chambre des Communes du Canada, et les citoyens de Montréal viennent de le nommer de nouveau leur candidat, ceci, cependant, n'empêche pas sa candidature à Winnipeg. Son élection ici est au contraire d'une haute importance attendu que son adversaire, M. Isaac Campbell, est un partisan de M. Joseph Martin et a même été mis en nomination par ce dernier.

C'est la même ligne de conduite partout. Nos ministres provinciaux sont à la tête du mouvement et font la guerre la plus acharnée aux candidats conservateurs pour faire approuver leur politique anti-catholique et anti-française.

M. Campbell a été l'un de leurs plus dévoués partisans depuis son entrée en chambre, et a aussi défendu les lois de son chef Martin, pour l'abolition de nos écoles catholiques et de la langue française.

Marquette

La lutte est commencée dans ce district. A une assemblée tenue à McGregor, vendredi dernier, M. Robert Watson, l'ancien député, a fait une déclaration bien étonnante et que nous devons noter. Parlant du désaveu des lois Martin, voici ce qu'il a dit : "*I have the pledge of Mr. Laurier and of the Quebec liberal members to assure you they will oppose dis allowance of the Manitoba School Act.*' "J'AI LA PAROLE DE M. LAURIER ET DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX DE QUÉBEC ET PUIS VOUS ASSURER QU'ILS S'OPPOSERONT AU DÉSAVEU DE LA LOI DES ÉCOLES DE MANITOBA."

Voilà les armes dont on se sert pour combattre nos amis.

Selkirk

M. Joseph Martin a commencé sa campagne contre l'ancien député, M. Daly, et lui fait une lutte des plus acharnées. On va même jusqu'à reprocher à M. Daly d'avoir voté avec la majorité de la chambre sur la questions des Jésuites.

Voici ce que contient un placard de couleur orange, qu'on distribue par tout le comté :

ORANGISTES :
AUX ORANGISTES DU COMTÉ DE SELKIRK.

LES ORANGISTES DE VIRDEN ET DES ENVIRONS, ONT DÉCIDÉ EN CORPS

QU'ILS N'APPUIERONT PAS M. T. M. DALY,

UN DES 188 TRAITRES A NOTRE CAUSE EN 1889, ET ILS FONT APPEL A TOUS LES ORANGISTES DU DISTRICT DE SELKIRK DE SE RANGER AVEC EUX ET PAR LA MONTRER AU MONDE ENTIER QU'ILS PEUVENT MAINTENIR ET MAINTIENDRONT LES PRINCIPES CHERS A LEURS CŒURS.

FRÈRES, N'ACCEPTEZ AUCUNE PROMESSE :

REGARDEZ AU PASSÉ.

W. F. CAREFOOT,
Maître Loge Loyale Orangiste de Virden 1519.

DONALD MCINTOSH,
Sous-maître.

Lisgar

Après avoir sondé le terrain dans ce district, M. J. H. Ashdown s'est décidé à laisser le champ libre à un autre adversaire suscité à M. A. W. Ross, dans la personne de M. John Taylor, d'Headingly. Les électeurs de Lisgar connaissent M. Taylor, ils savent que tout son rôle se réduira à empêcher M. Ross d'être élu par acclamation.

La conduite de M. Ross, nous le répétons encore aujourd'hui, a été telle depuis quelques années que sa candidature mérite notre appui le plus cordial, et ce serait ingratitude de notre part, que de lui préférer son adversaire.

Provencher

Malgré l'opinion presque unanime des électeurs de cet important district, que l'élection de l'hon. M. LaRivière se fera par acclamation, il est probable que les amis du gouvernement Greenway-Martin, et leur organe la *Tribune*, décideront une victime à se sacrifier pour empêcher ce triomphe.

***

L'hon. M. LaRivière est parti pour faire une tournée rapide dans le comté, et ne sera probablement pas de retour avant la semaine prochaine, pour être présent à la nomination des candidats.

***

Comme on le voit, presque partout, dans la présente élection, le fanatisme joue un grand rôle du côté libéral, pendant que soit dans les journaux, soit dans les assemblées publiques, il n'y a rien de semblable du côté des conservateurs.

Les candidats libéraux se prononcent carrément en faveur des lois injustes et persécutrices de maître Martin et pas un seul candidat conservateur, que nous sachions, n'a parlé dans ce sens.

M. Watson dit que les minorités doivent se soumettre aux exigeances des majorités et qu'advenant l'entrée des libéraux au pouvoir, les lois Martin ne seront pas désavouées. Ailleurs, M. Martin lui-même se glorifie d'avoir été l'auteur de cette persécution et porte un défi aux autorités supérieures de protéger ses victimes. Les adversaires de M. Daly lui reprochent sont vote impartial sur la question des Jésuites, M. Ross a reçu aussi les mêmes reproches. Comment peut-on, après tout cela, ne pas défendre et appuyer ceux qui sont ainsi persécutés à cause de nous ; même au prix des opinions politiques que l'on pourrait avoir.

On parle de libre échange, de réciprocité limitée, ou illimitée, et on parle également de protection, or, pour nous, la protection la plus importante est la nôtre propre. Protégeons-nous contre nos ennemis, contre nos persécuteurs d'abord, puis nous pourrons ensuite nous occuper de la nature du traité commercial que nous pouvons faire avec nos voisins des Etats-Unis.

Territoires du Nord-Ouest

Voici les noms des candidats annoncés. Les noms en italiques sont ceux des aspirants aux honneurs parlementaires, les autres sont ceux des anciens députés :

Comtés.	Cons.	Lib.
Alberta	Davis	Reilly.
Assiniboia-Est	Hon. Dewdney	Turriff.
Assiniboia-Ouest	Davin	
Saskatchewan	McDowall	Montgomery.

Les candidats de l'opposition nous sont inconnus ; nous ne pouvons dire la même chose des anciens députés : ils se sont montrés constamment amis de notre cause. Donc, en toute justice, nous engageons nos amis de là bas à leur donner l'appui le plus franc et le plus loyal.

Nouvelles Politiques

C'est jeudi, le 26 courant, qu'aura lieu l'ouverture de la session de la législature de Manitoba.

Après la retraite de M. Blake, la défection de l'hon. M. McDougall, considéré comme très fort quand il s'agit d'attaquer un gouvernement, les opinions émises ces jours derniers par l'hon. Alexander Mackenzie, on peut dire que de toutes les grandes figures du parti libéral, MM. Laurier et Cartwright restent seuls attachés à leur lubie de réciprocitée illimitée.

MM. Joseph Tassé et Hippolyte Montplaisir sont nommés sénateurs.

M. Montplaisir était député du comté de Champlain aux communes ; il représentera au sénat la division de Shawinigan.

M. Tassé succèderait à l'hon. M. Rodier dans la division des Mille Iles ou à l'hon. M. Trudel dans la division de DeSalaberry.

Ce sont deux excellentes nominations.

L'hon. M. Tassé est le fils de M. J. Tassé notre estimable concitoyen.

La chambre des communes à Ottawa se compose de 215 membres élus, répartis comme suit, par province :

Ontario	92
Québec	65
Nouvelle-Ecosse	21
Nouveau-Brunswick	16
Ile du Prince-Edouard	6
Colombie-Anglaise	6
Manitoba	5
Territoires du Nord-Ouest	4
Total	215

La position des partis, dans les diverses provinces, après l'élection générale de 1887 était :

	Conservateurs.	Libéraux.
Ontario	56	36
Québec	37	28
Nouv.-Ecosse	14	7
Nouv.-Brunswick	11	5
Ile Prince-Edouard	0	6
Colombie-Anglaise	6	0
Manitoba	4	1
Territoires N.-Ouest	4	0
	132	83
	83	
Maj. conservatrice	49	

Il y a eu à Ottawa cinq parlements complets et trois sessions depuis la confédération.

Le premier parlement a été le plus long.

La moyenne de la durée de chaque session a été de 87 jours ou environ 12 semaines.

La session la plus longue est celle de 1825, soit 24 semaines et quatre jours, la plus longue ensuite a été celle de 1890, soit 17 semaines et un jour.

La plus courte session fut celle de 1873, qui dura seulement deux semaines et un jour.

Autre fait politique intéressant à noter : il n'y a eu que deux changements de gouvernement et trois ministères depuis la confédération.

Passons aux ministres. Sauf l'intervalle qui s'est écoulé entre le 7 novembre 1873 et le 17 octobre 1878, Sir John Macdonald est toujours resté au timon des affaires et a agi comme premier ministre depuis le premier juillet 1867.

Le plus ancien collègue de Sir John est Sir Hector Langevin. Il entra dans le ministère le premier juillet 1867 en qualité de Secrétaire d'Etat.

Sir Charles Tupper est le troisième ministre par ordre d'ancienneté. Il entra dans le cabinet au mois de juin 1870.

Au mois de novembre 1873, le parti libéral monta au pouvoir avec l'honorable Alexander Mackenzie pour chef de cabinet

Celui-ci eut tour à tour pour collègues : les honorables MM. A A. Dorion, T. Fournier, Ed. Blake, R. Laflamme, R. Cartwright, Wm Ross, B. Vail, A. G. Jones, J. Burpee, L. Letellier de St. Just, C. A. P. Pelletier, D. A Macdonald, L. S. Huntingdon, A. S. Smith, F. Geoffrion, Joseph Cauchon, D. Laird, O Mills, T. Coffin, D. Christie, R. W. Scott et W. Laurier.

Le ministère Mackenzie résigna le 16 octobre 1878 et Sir John A Macdonald reprit le pouvoir.

Ses collègues sont actuellement :

Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics ;

L'hon. Mackenzie Bowell, ministre des Douanes ;

Sir A. P. Caron, ministre de la milice ;

L'hon. John Carling, ministre de l'Agriculture ;

L'hon. J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat ;

Sir J. S. O. Thompson, ministre de la Justice ;

L'hon. John J. C. Abbott, sans portefeuille ;

L'hon. G. E. Foster, ministre des Finances ;

L'hon. Chs. E. Tupper, ministre de la Marine et des Pêcheries ;

L'hon. Ed. Dewdney, ministre de l'Intérieur ;

L'hon. John G. Haggart, ministre des Postes ;

L'hon. C. C. Colby, président du Conseil.

Sir A. P. Caron occupe un siége dans le cabinet depuis le 8 novembre 1880, et l'hon. M. Chapleau depuis le 29 juillet 1882.

Nouvelles Religieuses

Pendant tout le carême, il y aura prière et instruction le mardi et exercice du Chemin de la Croix le vendredi, à la cathédrale. Notre dévoué curé espère que les fidèles se feront un devoir d'être présents en grand nombre.

Le Rév. Père Allard, O M I., V.G., est parti samedi pour visiter ses missions du Lac Winnipeg. Il se rendra sur les différentes réserves et sera absent environ un mois.

M. l'abbé Alexandre Giroux remplace M. l'abbé Dubois comme vicaire à la cathédrale.

La république de Colombie, à l'exemple de celle de l'Equateur, vient de se consacrer officiellement au Sacré-Cœur de Jésus.

Les Révérends Pères de la Congrégation du Très Saint-Sacrement ont maintenant une maison régulièrement établie à Montréal. Il y a quatre Pères et trois frères. Deux des Pères sont canadiens : les RR. PP. Letellier et Fournier. Cette nouvelle communauté se trouve au No. 50, Avenue Mont-Royal.

Le Rév. Père Herménégilde Brunet, O.M I., missionnaire, est mort le 17 novembre dernier, au Fort Dunvegan, Territoires du Nord Ouest. Le défunt était né à la Pointe-Claire, Qué., en 1862. Le défunt n'était au Fort Dunvegan que depuis septembre dernier.

Un énergique et dévoué Français, ancien élève de Saint-Cyr et officier de l'armée, M. l'abbé Viallet, en religion dom Marie-Cléophas, fonde en ce moment, en Terre-Sainte, un couvent de Trappistes

Ce couvent s'élèvera au milieu des débris de l'ancienne Emmaüs (aujourd'hui Amoas, entre Ramleh et Jérusalem), à l'ombre des ruines du sanctuaire, où Notre-Seigneur Jésus-Christ, le soir de sa résurrection, apparut aux disciples.

Le Souverain Pontife, ayant accepté l'arbitrage qui lui était offert par les deux parties, entre le roi de Portugal et le roi des Belges, au sujet d'une délimitation de frontières en Afrique, a confié l'examen préalable de l'affaire à une commission spéciale de cardinaux et de prélats, avec l'assistance des représentants du Portugal et de la Belgique, chargés de fournir tous les documents et les éclaircissements nécessaires.

L'exposition du corps de Saint-François-Xavier l'illustre Apôtre des Indes, a eu lieu le 3 décembre dernier, à Goa, en présence d'une affluence considérable de pèlerins et de curieux de toutes religions. Cette fête se répète seulement tous les 12 ans. Il y a 318 ans que le corps de Saint-François Xavier reste intact.

Choses et Autres

De l'aveu même des Américains, la pauvreté est terrible et augmente de plus en plus dans les grands centres des Etats-Unis. Dans la ville de New-York seule, dit le *Sun*, de Détroit, du 7 février, il y a 150,000 individus qui gagnent moins de 60 centins par jour chacun. Parmi ces 150,000 personnes se trouvent de pauvres filles qui travaillent de 15 à 16 heures par jour.

L'an dernier, à New York plus de 23.000 familles ont été chassées des logis qu'elles occupaient, parce qu'elles ne pouvaient pas payer leur loyer. Des personnes mortes dans cette même ville, en 1889, une sur dix a été enterrée dans le cimetière des pauvres. Ce sont là, dit le *Sun* de Détroit, des faits qui devraient porter à des réflexions sérieuses.

Une catastrophe épouvantable a eu lieu à Québec jeudi dernier.

La bâtisse de la "Quebec Worsted Co." a été détruite par une explosion. La manufacture était en brique et avait trois étages, 450 pieds de long par 60 de large. La moitié, environ, de la bâtisse est démolie. Le désastre a été causée par l'explosion de la chaudière.

Les pertes matérielles, cependant, ne sont rien, quand on pense au grand nombre de pertes de vie et aux nombreux blessés.

Voici le nom des morts et des blessés, d'après nos derniers échanges de Québec :

LES MORTS

John Lamontagne, Arthur Tweddall, Wm Francœur, Marie Beauley, Alfred Pearson, Joseph Michaud, tous de Lévis ; Pierre Giroux, Pierre Clément, Amanda Mercier, William Forest, Amanda Hamel, Henri Laliberté, Joseph Dufresne, Gustave Blouin, Arthur Roussin, tous de Québec ; William Adams, de Hedleyville ; John Lee, de Montréal.

LES BLESSÉS

Peter Person, George Morrison, John Morrison, Elzéar Couture, Alexandre Martineau, François-Xavier Dionne, de Lévis ; Emilia Côté, Thomas Lemelin, Caroline Morrisset, Charles Villeneuve, Pierre Peterson, Emilie Beaubien, François Dion, Joseph Bidégaré Emmanuel Filteau, Georgina Rousseau.

Cette manufacture est située à la Pointe du Lièvre, dans le faubourg nord-est de la ville.

D'après un calcul, contrôlé par les officiers de douane du Canada, 25,521 canadiens repatriés seraient répandus dans les différentes provinces, dans l'ordre suivant :

Ontario	7.150
Québec	15.517
Nouvelle-Ecosse	948
Nouveau-Brunswick	942
Manitoba	487
Colombie-Anglaise	282
Ile du Prince-Edouard	195
Total	25,521

CANDIDATURES PROBABLES

Nous donnons ci-après la liste des candidatures annoncées par nos confrères de la province de Québec dans les divers comtés de cette province.

Les noms en italiques sont ceux des aspirants aux honneurs parlementaires, les autres sont ceux des anciens députés.

COMTÉS.	CANDIDATS. Conservateurs.	Libéraux.
Argenteuil	*Owens*	
Bagot	Dupont	*Pilon.*
Beauce		Godbout.
Beauharnois	Bergeron	*Seers.*
Bellechasse	*Faucher*	Amyot.
Berthier	*Savignac*	Beausoleil.
Bonaventure	Riopel	*Clapperton.*
Brome		Fisher.
Chambly	*Emard*	Préfontaine.
Champlain	*Carignan*	*Trudel.*
Charlevoix	Cimon	*Tremblay.* *Angers.*
Chateauguay	*Craig*	Holton.
Chicoutimi	Sir A. Caron	
Compton	Pope	
Deux Montagnes	Daoust	
Dorchester		*Pelletier.*
Drummond et Arthabaska	*Crépeau.*	Lavergne.
Gaspé	Joncas	
Hochelaga	Desjardins	*Dr Lanctôt.*
Huntington		Scriver.
Iberville		Béchard.
Jacques Cartier	Girouard	*Madore.*
Joliette	*Tellier*	Neveu.
Kamouraska	*Chapais*	*Carroll.*
Laprairie	*Peltier.*	Doyon.
L'Assomption	*Lamarche*	Gauthier.
Laval	Ouimet	
Lévis		Dr Guay.
L'Islet	L. G. Desjardins	Casgrain.
Lotbinière		Dr Rinfret.
Maskinongé	Dr Coulombe	*Legris*
Mégantic	*Fréchette*	Turcot.
Missisquoi	*Baker*	Meigs.
Montcalm	Thérien	*Lafortune.*
Montmagny	*Bender*	Choquet.
Montmorency	*Bouffard*	*Tarte.*
Montréal Centre	Curran	*Guérin.*
Montréal Est	Lépine	*David.*
Montréal Ouest	Sir D. Smith	
Napierville	Paradis	*Monette.*
Nicolet	Boisvert	*L. Girard.*
Ottawa Comté	*McDougall.*	*Devlin.*
Pontiac	Bryson	*Murray.*
Portneuf	*R. P. Vallée*	*Delisle.*
Québec Centre		Langelier.
Québec Est		Laurier.
Québec Ouest	McGreevy	*Hearn.*
Québec Comté	*Flynn*	*Frémont.*
Richelieu	Sir H. Langevin	*Gouin.*
Richmond et Wolf	Ives	Laurier.
Rouville	Gigault	*Brodeur.*
Rimouski	*Taché*	Dr Fiset.
St. Hyacinthe		*Berneir.*
St. Jean	*Arpin*	Bourassa.
St. Maurice	Desaulsniers *Dr L. L. Desaulsniers*	*Loranger.*
Shefford	Audet	*Noyes*
Sherbrooke	Hall	*Bélanger.*
Soulanges	Bain	*Bourbonnais.*
Stanstead	Colby	
Témiscouata	Dr Grandbois	*Deschênes.*
Terrebonne	Chapleau	
Trois Rivières	Sir H. Langevin	*L. T. Polette.*
Vaudreuil	McMillan	*H. Harwood.*
Verchères	*Archambault*	Geoffrion.
Yamaska	Vanasse	*Mignault.*

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statue, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions preparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 1er décembre 1890.

9i 10,12



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouverte le 23 février 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 23 février 1891, pour un permis de couper du bois du 2 mars prochain, sur les limites ci-après décrites :

1. Section 11, Township 13, Rang 5, à l'exception de la subdivision légale 13.
2. Sections 11 et 29, Township 13, Rang 6, à l'exception de la subdivision légale 13 de la section 29.
3. Sections 11 et 29, Township 13, Rang 7.
4. Sections 11 et 29, Townships 12 et 13, Rang 8, à l'est du 1er méridien, dans la susdite province.

Une soumission séparée doit être faite pour chaque limite.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 31 jan. 1891.

1i 11.2

A LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA !

:o:

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos compatriotes que nous venons d'ouvrir, au

No. 278 Rue Main, a Winnipeg, en face du nouvel hotel du Northern Pacific

Un Nouveau Magasin avec un assortiment des plus variés de

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, PEINTURES, FER DE TOUTE DIMENSION, ETC., ETC.

:o:

Nous attirons surtout votre attention, à l'approche de l'hiver, sur notre stock considérable de **POELES ET FOURNAISES** de toutes sortes, que nous vendrons à des prix extrêmement réduits.

Nous espérons pouvoir compter sur votre ferme appui et tâcherons de le mériter en vendant à très bas prix et en usant de la plus grande intégrité dans toutes nos transactions.

Vos dévoués,

3m 3 9 90

DESPARS & BLEAU.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la cinquième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la première séance spéciale, tenue jeudi, le 12e jour de fevrier, A D. 1891.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Buron, Deschambault, Despars, Joyal, Lamontagne, Lecomte et Verge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier lit le rapport de l'officier-rapporteur sur l'élection du 9 courant, pour élire un conseiller dans le quartier No. 1, pour remplacer M. D. McAnnany dont la démission a été acceptée. J. B. Joyal, 13 voix ; L. J. A. Lévêque, 11 voix ; C. Marcoux, rien ; en conséquence, M. J. B Joyal a été déclaré élu conseiller dans le quartier No. 1 pour la balance de 1891.

MM. les conseillers Lecomte et Despars ayant soulevé des objections sur la déclaration de qualification du conseiller Joyal, il est proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que le conseil s'ajourne pour dix minutes, afin de donner le temps à M. Joyal de produire ses papiers de qualification. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que la somme de $100 00 soit votée en faveur de l'Hôpital de Saint-Boniface pour l'année 1891, en remerciements des services que cette institution rend à la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que le nom de M. le conseiller Joyal soit substitué à celui de M. D. McAnnany dans les différents comités. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que lecture du contrat concernant les bâtisses de l'exposition soit faite et que l'on procède au règlement de cette question sous le plus court délai, et que, dans ce but, un comité spécial, composé de tous les conseillers, s'occupe immédiatement de la question et fasse rapport à la prochaine séance régulière du conseil, lequel comité est autorisé à s'adjoindre un comité de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Despars, que le trésorier prépare un état donnant la superficie des lots suivants, savoir : lots 80, 81, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100, le montant des taxes prélevées et payées sur telle superficie.

La superficie et le numéro de tels lots sur lesquels les taxes ne sont pas payées, et que son honneur le maire et MM. les conseillers en reçoivent une copie sous le plus court délai. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, qu'une délégation du conseil de cette ville ait une entrevue avec le président de la Cie dite "The Red River & Assiniboine Bridge Co.," afin de voir aux moyens à prendre pour réduire, pour les voitures, le taux de péage sur le pont de Saint-Boniface, abolir le taux de péage pour les piétons, et demander la construction de passerelles de chaque côté du pont et donner plus de sureté aux piétons, avec permission de s'adjoindre un comité de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Le poisson blanc de Manitoba se vend 7 cts la livre à Toronto.

—La Banque Commerciale a ouvert une succursale à Boissevain.

—M. Joseph Senez est retenu chez lui par une maladie assez sérieuse.

—La troupe de Melle May Louise Aigen joue à l'Opera cette semaine.

—L'engagement des officiers civiques doit se faire à la prochaine séance du conseil.

—M. S. Poliquin a fait transporter sa maison sur sa terre située sur le chemin de Springfield.

—Le bois est bon marché à cause cause de son abondance. Il en est de même du foin.

—Une assemblée de la société de colonisation est convoquée pour ce soir à l'hôtel de ville.

—L'hôtel Whelan a changé de propriétaire et de nom. Dorénavant ce sera le *Manor House*.

—Les francs-maçons de Winnipeg doivent se réunir vendredi pour considérer l'opportunité de se construire un temple.

—Le général Herbert, commandant de la milice canadienne, et son aide-camp, sont arrivés à Winnipeg vendredi matin. Le général a fait l'inspection de la milice de ce district et s'est mis au courant de toutes les affaires militaires ainsi que de l'état de l Ecole d'Infanterie.

—Les chemins d'hiver sont mauvais faute de neige. A Winnipeg les chars urbains sont encore sur les roues.

—Grand nombre de personnes qui n'ont pas eté atteintes de la grippe attribuent ce privilège aux bonnes et excellentes épiceries qu'elles ont achetées chez Anderson & Lemieux

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

14 février.—M. Louis Boyer, revenu d'un sejour de plusieurs années dans les Territoires du Nord-Ouest, semble préferer cette place à toute autre, et vient d'acheter le terrain de M. J Richard pour s'y fixer définitivement. Avis aux immigrants. Nous avons, du reste, lieu d'espérer que plusieurs d'entre eux se dirigeront de ce côté pour s'emparer de ces vastes champs qui n'attendent que des bras laborieux pour rendre les richesses agricoles qu'ils contiennent.

Avec le chemin de fer de la Baie d'Hudson, nous ne le doutons pas, cette partie du pays et celle qui se trouve au nord se coloniseraient à vue d'œil.

—M. Hanover, de Winnipeg, est venu faire sa deuxième moisson de pelleteries. Quoique le produit de l'année, sous ce rapport, soit inférieur à celui des années passées, les marchands se déclarent encore assez satisfaits.

—Nous nous attendons à une élection bien paisible ici, car la popularite de M. A. W. Ross, notre député actuel, ne permet pas de lutte intéressante. Dans cette partie du district électoral, c'est un *marteau de Cyclope* qui écraserait beaucoup de *ferronnerie* avant de se briser. Gare à ceux que la rumeur veut lui donner pour adversaires ! D'ailleurs, M Ross mérite bien l'appui des Canadiens-français et de tous ceux qu'intéressent les questions importantes qui s'agitent en ces temps-ci. C'est un homme aux vues larges qui sait mettre de côté tous préjugés de religion et de nationalité, pour considérer le mérite et les conséquences de tout projet ou mouvement politique par rapport au bien-être et à la prospérite de ceux qu'il représente et de tout le pays en général. On se rappelle, entr'autres, sa conduite au sujet de la question des Jésuites et de la tentative d'abolir la langue française dans les Territoires.

Saint-Pie, Letellier.

11 février.—Nous avons eu un bazar au profit de l'église que nous devons construire prochainement. Tous nos gens paraissaient fatigués de ces fêtes où l'on donne son argent, dans un bon but, sans doute, mais enfin, on était fatigué, et les mots : *l'argent est rare*, avaient été notre plus commun encouragement dans nos préparatifs Saint-Joseph avait pris les devants, et $625.00 avaient été le prix de ses prouesses. Saint-Jean-Baptiste ne voulut pas céder le pas : je suis le plus vieux, dit-il, et $800.00 ne seront que ma petite part. Ce pauvre Saint Pie venait le dernier et ne devait marcher que sur les ruines de ses voisins. Dans son malheur, il essaie de se faire des amis, et voilà qu'il réussit à merveille. Saint-Boniface, Pembina, Saint - Jean - Baptiste, Sainte-Agathe et Saint-Joseph lui promettait de l'aide, c'en était assez pour relever son courage. Aussi, malgré les tempêtes, la neige et les froids excessifs qui ont précédé l'ouverture de notre bazar, le 5 février, notre salle suffisait à peine pour recevoir tous nos nombreux visiteurs. Tout se faisait avec une parfaite harmonie Le Rév. M. Pouliot, curé de Pembina, avec sa gaîté si connue, mettait la joie dans les cœurs. M. Fillion, toujours très fort en pratique, savait user de ses qualités merveilleuses pour mettre de l'entrain à l'affaire. Enfin, tout faisait présager un résultat plus beau qu'on ne l'avait espéré d'abord. Cependant, prendre le premier rang aurait été pour Saint Pie une impertinence ; la dernière place ne lui souriait pas ; se placer entre les deux lui convenait bien. D'ailleurs, *in medio stat virtus.* Ainsi, le résultat n'a été ni $800 00, ni $625.00, mais $740.00.

Donc, la construction de notre nouvelle église, à Letellier, est plus qu'assurée. Nous en remercions le bon Dieu qui a voulu faire connaître ses volontés.

Nous ne donnerons pas la liste des nombreux et généreux amis qui nous sont venus en aide, elle serait trop longue. Nous offrons nos remerciements aux amis de Saint-Boniface, Pembina, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Sainte-Agathe.

Merci aussi à Mme D'Auteuil pour le chaleureux accueil qu'elle a fait à nos hôtes, et aussi, pour la direction de notre bazar.

MARIAGE

FORTIN LACROIX.—A Anoka, Minn., le 9 février courant, M. George E. Fortin, avocat, de Winnipeg, Man., à Melle Victoria L Lacroix, d'Anoka.

M. et Mme Fortin sont arrivés à Winnipeg samedi.

Qu'ils veuillent agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur.

DECES

VILLEBRUN—A l'Hôpital de Saint-Boniface, à l'âge de 42 ans, Maxime Villebrun, ancien employé de la Cie de la Baie d'Hudson.

AVIS.

AVIS est donné par le présent que la Compagnie de terres et de placement (à resp. limitée), une compagnie constituée par lettres patentes en vertu de "l'Acte des compagnies," s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte spécial d'incorporation, avec pouvoir de posséder des terres et d'emprunter des deniers en sus des pouvoirs déjà possédés par elle, et pour étendre ses pouvoirs sous d'autres rapports.

Par ordre des directeurs,

H. S. HOLT,
Secrétaire-Trésorier.

Daté à Montréal, 12 février 1891.

9i 18.2

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public,

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN,

SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

ARGENT A PRÊTER sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.

1a 29 10 90

ECURIE DE LOUAGE, ETC.

M. FRANÇOIS CARRIÈRE, jr, vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage et de Pension* sur

L'AVENUE TACHÉ, A L'ANCIEN HOTEL NATIONAL.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

FRS. CARRIÈRE, JR.,
Avenue Taché, Saint-Boniface.

1a 4.2.91

N. N. COLE & CIE

MARCHANDS-TAILLEURS.

Marchandises en laine, Etc.

506 RUE PRINCIPALE,

(*Près de l'Hôtel de Ville, Winnipeg.*)

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891.

6i 11.2



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouverte le 23 fevrier 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 23 février 1891, pour un permis de couper du bois pendant un an, du 2 mars prochain, sur une limite de deux milles carrés, plus ou moins, située au sud et attenant à la Limite No. 562, à Little Grindstone Point, sur la rive ouest du Lac Winnipeg, dans la dite province.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 31 jan. 1891.

1i 11.2

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour modifier le chapitre 89 des actes passés en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte permettant à la Cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," en prolongeant de deux ans le délai fixé pour commencer et compléter les travaux autorisés par le dit acte ;

2. En autorisant le gouverneur-géneral en conseil à approuver des plans et travaux qui dispenseraient de construire toute écluse ou canal pour des fins de navigation ;

3. Pour valider toute convention qui peut être conclue avec une ou des personnes ou une compagnie pour la construction et la propriété des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la Cité de Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce sixième jour de janvier A.D. 1891.

9i 4 2

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de "The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements, et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN.
Solliciteurs pour les requérants.

Winnipeg, 26 décembre 1890.

9i 31.12

LIBRAIRIE KEROACK,

17 *Rue Lombard, Winnipeg.*

(A quelques pas de la rue Main, en face de l'Hôtel du Canada).

Et Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.



JONC D'OR SOLIDE

35c. pour un Jonc valant $2.

Ce jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 carats. Il est garanti ; il gardera son lustre et sa beauté pendant des années. Une garantie "bona-fide," est envoyée avec chaque jonc, ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction, et alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $9.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries, nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Speciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adressez SEARS & CIE., 110 Rue Yonge, Toronto, Can.

1890. AU BON MARCHÉ. 1891.

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE LA PROVINCE.

Marchandises Seches, Hardes-Faites, Chaussures et Fourrures.

Ayant acheté mes marchandises directement des manufactures, je puis vendre 10 à 15 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

(PAS DE VIEUX STOCK, PAS DE MARCHANDISES RONGEES PAR LES MITES.)

VOYEZ MON ASSORTIMENT AVANT DE FAIRE VOS ACHATS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

N.B.—Tailleur de première classe attaché à l'établissement. Les marchandises achetées à la verge seront taillées gratis. Demandez une carte d'Escompte.

8.10.90

Au Pavillon Francais.

F. E. VERGE.

AGRICULTURE

UNE EXCELLENTE BANQUE.

Un jeune cultivateur qui avait de l'argent à prêter demandait l'autre jour à son voisin, vieux cultivateur qui s'est enrichi par l'agriculture, quelle était la banque la plus sûre, celle qui payait le plus d'intérêt sur les argents déposés. Je vais vous le dire, reprit ce dernier : "La banque qui m'a le mieux servi, celle qui m'a donné quelques fois 12, 15, 20 pour cent sur mes dépôts, c'est ma ferme." Comme notre jeune cultivateur demeurait tout étonné, son interlocuteur repartit : "Je vais vous expliquer la chose : Lorsqu'il m'arrivait d'avoir de l'argent à disposer, j'examinais si ma maison, mon étable, mon écurie et toutes les autres dépendances de la ferme était en parfait état, je voyais si mes fumiers étaient pourvus d'un abri convenable ; si j'avais dans mes bâtiments assez de terre sèche, de plâtre et d'autres absorbants pour recueillir tous les engrais liquides ; je voyais si mes bêtes avaient une provision suffisante de grain, de son, de tourteaux de graine de lin pour que je pusse les nourrir convenablement durant l'hivernement et en retirer double bénéfice : le lait, le beurre, la viande et ensuite un riche fumier. Je mettais après cela une somme de côté pour que, lors des semailles, à l'époque de la moisson, je puisse faire tous mes travaux en temps propice, sachant qu'une chose faite à propos vaut mieux que mille faites hors de saison. Rarement, après cet examen, je me trouvais assez d'argent pour la déposer dans une banque ou autre institution financière.

"Croyez-moi, mon jeune ami, les meilleures banques que vous puissiez avoir, c'est votre fonds de terre, c'est votre bétail ; prêtez sans crainte à ces banques, vous êtes certain d'en retirer de forts intérêts tôt ou tard. N'imitez pas certains cultivateurs qui, à force de lésiner, font quelques profits sur leurs terres, mais au détriment de ces dernières qui s'épuisent, au détriment de leur bétail qui décline d'année en année, au détriment des bâtiments de la ferme qui menacent ruine. Ces cultivateurs serrent une piastre et en perdent dix en agissant ainsi."

Cultivateurs, ces paroles sont bonnes à retenir.

POUR RECONNAITRE LE SIÈGE DU MAL LORSQU'UN CHEVAL BOITE

Si l'animal relève toujours le pied, ou ne s'appuie que sur le devant, le mal réside dans le pied; mais s'il pose le pied à plat, le mal se trouve plus haut dans la jambe, ou dans l'articulation, dans la cuisse ou dans les reins ; lorsque maintenant des deux mains on tâte simultanément intérieurement et extérieurement le dessous du pied en montant successivement, le cheval fera un mouvement de retrait, lorsqu'on arrive à l'endroit où il est contusionné, blessé, disloqué ou forcé, et c'est là qu'on sentira une chaleur plus considérable.

L'UTILITÉ DES COPEAUX DANS ON CHAMP

D'ordinaire à la campagne, on a pour habitude, au printemps, de brûler sur place les copeaux provenant des déchets du bois de chauffage, si toutefois l'on ne se décide pas à les répandre sur le chemin public. Il n'est cependant pas sans profit de les mettre en compost mélangés au fumier consommé. Un journal des Etats-Unis indique le moyen suivant pour retirer un avantageux profit des copeaux :

"Il n'est pas de cultivateur qui n'ait dans sa cour à bois, tous les printemps, une quantité considérable de déchets qui peuvent utilement être employés, dans sa culture. Le sol, dans plusieurs de nos localités, est d'un argile pesant, difficile à labourer, souffrant beaucoup de la sécheresse et très désavantageux à la végétation des racines. Plusieurs moyens sont employés pour donner à ce sol les conditions d'un bon développement pour les légumes, principalement les pommes de terre. Un fumier chaud ne convient pas pour une telle récolte ; mais les copeaux dans un champ à pommes de terre ont un merveilleux effet. Ils gardent le sol mécaniquement ouvert : ils le conservent humide par son attraction entre le bois et l'atmosphère ; lorsque ces copeaux sont en fermentation. Ils contribuent à entretenir dans le sol une chaleur convenable, et l'air y trouvant une grande circulation à travers les vides formés par les copeaux, y exerce son influence fécondante.

"Grand nombre de cultivateurs reconnaissent ces effets et font usage des copeaux. Plusieurs aussi admettent l'utilité de l'emploi des copeaux, mais ne s'occupent guère à en faire usage. Je désire dire à ces derniers qu'en laissant accumuler leurs copeaux dans le voisinage de leurs bâtisses, ils font preuve d'une grande négligence ; en outre, en les utilisant à leur champ de patates, ils font une perte annuelle de cinquante pour cent sur leur récolte, tant en qualité qu'en quantité. Cette espèce d'engrais est immédiat et de longue durée dans ses effets. Elle est peu coûteuse de même qu'elle contribue à donner au voisinage des bâtiments un meilleur aspect, quand tous les décombres en bois y ont été enlevés.